Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » **DU 09 JUILLET 2024**

« Loire Semène »

L'an deux-mille-vingt-quatre. le neuf iuillet. le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Loire - Semène » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire. au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène. sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Nombre de Conseillers

Date de convocation du conseil communautaire : 03 juillet 2024

En exercice:

PRESENTS: M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY.

Présents:

31 20

M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, , M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER,

M. VALEYRE, M. VIAL

Excusés représentés: 5

EXCUSES REPRESENTES:

Excusés non représentés : 3

Mme JOLIVET: Pouvoir donné à M. VIAL

Absents: 3 Mme ADJERIOU: Pouvoir donné à M. MARCEAU

Mme CHALANCON-LYOTHIER: Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

M. MARCON: Pouvoir donné à Mme SANDRON Mme ROYON: Pouvoir donné à M. BOMPUIS

Votants:

25

EXCUSES: M. HAURY

Mme JANISSET Mme VINSON

n° 20240709 D 078

ABSENTS: M. BUGNAZET

M. BLANCHARD

Commission: Finances -

Mutualisation

Mme VILLEV!EILLE

Objet: Budget Annexe ZA Les

Portes du Velay : Décision Modificative

n°1

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget Annexe ZA Portes du Velay dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-ioint.

Pour faire suite à la pollution accidentelle du bassin de rétention de la ZA des Portes du Velay par le déversement accidentel d'un camion de fuel sur cette zone, des prestations de pompage d'hydrocarbures, de traitement et de gestion des eaux polluées doivent être réalisées. Une nouvelle inscription d'un montant de 50 000 € est nécessaire en dépense de fonctionnement.

Cette prévision est équilibrée par une recette du même montant, correspondant à la prise en charge de l'assurance du pollueur.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe ZA Portes du Velay.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Le Président.

Frédéric GIRODET

Au registre sont les signatures.

AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709 **D** 078-DE

Reçu le 19/07/2024

RCEAU